

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire

Présents : Mmes et M. AGEORGES Benoit, RETAUX Annabelle, VANPOULLE Jean-Noël, CLEENEWERCK Marie, MESER Delphine, BLANQUART Corine, LANVIN Emmanuel, REGOST Claude, TOULOTTE Sophie, MACREZ Christelle, PRUVOST Francis, MERLIER Christophe, CARON THOREL Magali.

Absent représenté : GERMAIN Patrick par CARON THOREL Magali

Secrétaire de séance : LANVIN Emmanuel

La lecture du compte rendu de la réunion précédente appelle des observations de Mme Corine BLANQUART :

- Rajout : est-ce que la mairie peut le supporter, réponse du maire oui
- Rajout : proposition de montants, discussion

Remerciements :

- De M. et Mme LASAGESSE pour le prêt de la salle polyvalente

FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 est appliqué dans la commune depuis le 1^{er} janvier 2023, suite à la décision de conseil municipal du 6 décembre 2022.

Cette nouvelle nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. (Plus de prise de DM lors des réunions).

Les conseillers seront informés de ces mouvements lors de la plus proche séance de conseil municipal.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable.

TAUX D'IMPOSITION 2024

M. le Maire rappelle que depuis 2023, les communes et EPCI retrouvent la possibilité de moduler leur taux de TH et doivent voter obligatoirement un taux de TH, au même titre que le taux foncier.

Le taux de TH s'applique à la TH sur les résidences secondaires (5 dans la commune) et, à la TH sur les logements vacants (6 dans la commune).

Rappel des taux actuels :

- TH : 12.58% (taux 2019 gelé)
- TFB : 29.38%
- TFNB : 35.84%
- THS (résidences secondaires) : 12.58%
- THLV (logements vacants) : 12.58%

Il est posé la question si la commune a besoin de les augmenter, M. le Maire répond que si on augmente de 2% cela fait un gain de 7 000 €. M. Francis PRUVOST demande comment on se situe par rapport aux autres communes de la CAPSO, M. le Maire répond que nous sommes parmi les strates les plus basses.

Vote des taux 2024 :

- TH : 12.58% (taux 2019 gelé)
- TFB : 29.38%
- TFNB : 35.84%
- THS (résidences secondaires) : 12.58%
- THLV (logements vacants) : 12.58%

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable aux taux ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 détaillé a été envoyé par mail à chacun des conseillers au préalable de la réunion, chacun en a donc pris connaissance. M. le Maire demande s'il y a des questions.

Le compte administratif et compte de gestion 2023 se présente comme suit (en €) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (2022)		132 523,67		319 430,05		451 953,72
Part affectée à l'investissement	132 523,67				132 523,67	
Opérations de l'exercice		73 948,47	27 342,72	319 430,05		46 605,75
TOTAUX	132 523,67	206 472,14		292 087,33	132 523,67	498 559,47
Résultat de clôture (2022)		73 948,47		319 430,05		366 035,80

○ Excédent de financement (investissement) : 292 087,33 €

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
 - 73 948,47 € au 1068 (recette d'investissement)

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au compte administratif et au compte de gestion 2023 ainsi qu'à l'affectation des résultats.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au vote du budget primitif équilibré comme suit :

- 598 798.00 € en fonctionnement
- 478 170.00 € en investissement (réel)

Mme Corine BLANQUART souhaite avoir des informations sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à une nouvelle association, est-ce pour investir dans du matériel ? M. le Maire répond oui. M. Francis PRUVOST confirme que chaque association sportive ne fournit pas forcément le matériel, surtout lorsqu'une question d'homogénéité rentre en jeu, tout comme une association de musique peut fournir les instruments à ses adhérents.

Mme Corine BLANQUART demande pourquoi l'association Campagne en Fête n'a que 1 050€ de subvention malgré toutes les manifestations qu'ils organisent. Il est répondu que le montant qui avait été demandé par

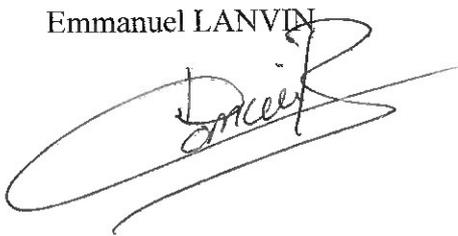
l'association était trop élevée, que la somme de 1 100 € a été accordée mais que 50€ de nettoyage de salle ont été déduits. De plus, il est précisé que des baisses ont été faites sur tout le budget communal de fonctionnement de manière générale puisque la commune a un gros besoin en investissement pour les cellules commerciales. M. Francis PRUVOST demande qui a décidé du montant des subventions, M. le Maire lui répond que c'est la commission finances qui s'est réunie le 4 avril dernier, que chaque demande a été étudiée individuellement. Il est rappelé à l'assemblée qu'ils sont là en tant que conseiller municipal et non en tant que membre d'association.

M. le Maire propose d'organiser une réunion avec les présidents d'associations qui le souhaitent afin de leur expliquer l'attribution de ces subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02

Le secrétaire de séance,

Emmanuel LANVIN



Le Maire,

Benoit AGEORGES

